

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Hauts-de-France  
268, boulevard Clémenceau  
59700 Marcq-en-Barœul  
03 20 82 79 67  
[hautsdefrance@fondation-patrimoine.org](mailto:hautsdefrance@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

### CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DÉLÉGATION MANCHE MER DU NORD

19 quai Giard  
62930 Wimereux  
03 21 83 06 36  
[conservatoire-du-littoral.fr](http://conservatoire-du-littoral.fr)

### ASSOCIATION FORT DE LA CRÈCHE

Maire de Wimereux  
62930 Wimereux  
[www.fortdelacreche.fr](http://www.fortdelacreche.fr)

FONDATION



► Je donne !

Pour la  
restauration du

## Fort de la Crèche

Pas-de-Calais

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Conservatoire du Littoral - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Un joyau historique dans un écrin naturel d'exception

### ◆◆ LE PROJET

L'objectif de l'Association Fort de la Crèche et du Conservatoire du Littoral est la préservation des constructions du Fort type "Séré de Rivières" datant de la période 1875-1879. La première opération concerne des travaux de confortement et de restauration de la voute d'entrée du magasin à poudre. Après cette première tranche, le projet de restauration visera à restaurer la façade du casernement des troupes (maçonneries et évacuation des eaux de pluie) et du mur d'enceinte.

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le site de la Crèche, près de Boulogne-sur-Mer, connaît plusieurs phases militaires depuis le XIXe siècle. Sous Napoléon Ier, le fort de Terlincthun est construit entre 1806 et 1808, mais il n'en reste rien. Les fondations d'un fort en mer subsistent encore au large.

En 1879, un fort Séré de Rivières est édifié pour défendre le port avec les batteries voisines. Durant la Première Guerre mondiale, il protège Boulogne-sur-Mer. Modernisé entre les deux guerres, il résiste en mai 1940 avant de capituler faute de munitions.

Occupé par les Allemands dès juin 1940, le site devient la batterie « Crèche I » intégrée au Mur de l'Atlantique.

Renforcé par des bunkers, il est repris par les forces canadiennes en septembre 1944 lors de l'Opération Wellhit.

### ◆◆ LA MOBILISATION

Le Fort de La Crèche, un joyau historique s'étendant sur deux siècles, de l'époque de Napoléon 1er jusqu'au Mur de l'Atlantique, se situe dans un cadre naturel d'exception. Depuis 2002, ce site est sous la protection du Conservatoire du littoral, garantissant ainsi sa préservation en tant qu'espace naturel. La gestion du fort est confiée à l'Association Fort de la Crèche (A.F.L.C.), une équipe de bénévoles passionnés par l'histoire, qui ouvre régulièrement ce site au public à travers des visites guidées, chantiers de rénovation et animations culturelles.

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Montant des travaux  | 14 310€ HT |
| Objectif de collecte | 5 000€     |
| Début des travaux    | Été 2026   |



Crédit photos © Association Fort de la Crèche

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Fort de la Crèche

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/105264](http://www.fondation-patrimoine.org/105264)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Hauts-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
Fort de la Crèche**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                                                                      | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                                                                    | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                                                                       | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                                                                 | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐